

Extrait du Commune de Saint-Sandoux

<http://www.saint-sandoux.fr/urbanisme-environnement/urbanisme/article/declarations-prealables>

Autorisations d'Urbanisme

- Urbanisme Environnement - Urbanisme -

Date de mise en ligne : mercredi 29 juin 2011

Commune de Saint-Sandoux

Toute surface créée doit être déclarée (terrasse, abri de jardin, piscine enterrée, etc.).

Peuvent être retirés directement en Mairie des imprimés de :

- ▶ Déclaration préalable ;
- ▶ Demande de permis de construire ;
- ▶ Etc.

Pour plus amples renseignements, rendez-vous sur le site suivant :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>